

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20240515-DEL2024-051-DE Date de télétransmission : 21/05/2024 Date de réception préfecture : 21/05/2024

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact@versantsdaime.fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

N° 2024-051

## **BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR**

L'an deux mil vingt-quatre le 15 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

## Présents:

Mmes DUCHOSAL Sylviane, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

## Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia (qui donne pouvoir à M. BOCH), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle.

MM. DUC Jacques (qui donne pouvoir à Mme LIMONTA VERTHIER), DUCOGNON Guy (qui donne pouvoir à M. BOUTY), SILVESTRE Jean-Louis (qui donne pouvoir à M. HANRARD), VILLIBORD Guillaume.

En exercice: 27

Présents: 18

Absents: 9

Pouvoir: 4

Le président rappelle au conseil que Mme BOIS, Comptable public, a notifié à la Communauté de Communes des Versants d'Aime une liste de titres de recettes émis entre 2017 et 2021, dont elle a constaté le caractère irrécouvrable, malgré toutes les diligences effectuées.

BUDGET PRINCIPAL COVA: liste n°5166780431

Les titres concernent des créances de

- Déchetteries pour 456,80 € (18 titres),
- Divers pour 113,24 € (2 titres)
- Maison des Arts pour 22,00 € (1 titre)
- Ecole de Musique pour 0,10 € (1 titre)

Pour ces titres, le comptable invoque soit une créance dont le montant est inférieur au seuil de poursuite, soit la combinaison infructueuse d'actes de poursuite.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 592,14 €, se traduit par un mandat imputé en compte de charges, à l'article 6541. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

nombre de votants : 22nombre d'abstentions : 0

nombre de suffrages exprimés : 22
nombre de votes « pour » : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise l'admission de ces titres en non-valeur, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente.

FAIT ET DELIBERE LE 15 mai 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président, Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES 1002, AVENUE DE TARENTAISE

BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDSA